

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 656 du 31 mars 2017 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1710312S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 2627 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630404S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} avril 2017:

Dassonville Philippe NIGEND : 138 530 NLS : 5 324 927

Chaptois Philippe NIGEND : 159 274 NLS : 8 016 418

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2017:

Simart Stéphane NIGEND : 165 621 NLS : 8 021 997

Geolle Bruno NIGEND : 195 459 NLS : 8 048 019

Pataillot Christian NIGEND : 134 699 NLS : 5 311 864

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 mars 2017.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'armement,*
D. RÉMOND